

**CONSIGNES POUR L'ASSOUPPLISSEMENT
DES MESURES CONCERNANT
LA PRÉSENCE DES PERSONNES
PROCHES AIDANTES SIGNIFICATIVES
DANS LES RI-RTF ET LES RPA**
Guide à l'usage des personnes proches
aidantes significatives

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

Direction du programme soutien à l'autonomie de la personne âgée
8 mai 2020 - Document mis à jour **2020-05-28**

Depuis le 11 mai 2020, sous réserve du respect de conditions spécifiques, une personne proche aidante pourra apporter une aide ou un soutien significatif à une personne en RI-RTF ou en RPA. L'assouplissement de ces mesures est assujéti au respect de certaines précautions pour assurer un équilibre favorable entre les risques potentiels pour l'ensemble des personnes qui fréquentent le milieu de vie et les bénéfices qu'en retire la personne aidée.

Par personnes proches aidantes, on réfère aux personnes qui offraient, avant la pandémie, ou qui souhaitent offrir une aide et un soutien notamment moral, de réconfort sur une base régulière, soit à tous les jours ou plusieurs fois par semaine.

Une personne proche aidante qui ne respecte pas les consignes précisées dans le présent document ou le code d'éthique de la résidence pourrait se voir retirer l'accès à la RI-RTF ou à la RPA. Des valeurs de courtoisie, de respect et de bienveillance doivent teinter les communications entre la ressource et la personne proche aidante.

Précisions sur les personnes proches aidantes qui apportent une aide ou un soutien significatifs:

- Les personnes proches aidantes qui sont autorisées dans les RI-RTF ou RPA sont les personnes proches aidantes qui offraient ou souhaitent offrir une aide ou un soutien significatifs pour répondre à des besoins et contribuer à l'intégrité et au bien-être d'un proche.
- L'aide et le soutien significatifs peuvent être offerts par plus d'une personne proche aidante auprès d'une même personne en milieu de vie. Toutefois, une seule personne proche aidante à la fois pour une même plage horaire est autorisée.
- Le soutien est considéré significatif s'il est offert de façon régulière, pour répondre à des besoins et contribuer à l'intégrité et au bien-être d'un proche.
- L'aide et le soutien apportés peuvent concerner l'accompagnement pour les repas, la surveillance et la vigilance face à l'état général, le soutien à diverses activités de la routine quotidienne ou de nature récréative, l'aide à la marche ou encore être un soutien sur le plan moral ou apporter du réconfort.
- En respectant les modalités de visites usuelles et certaines particularités du milieu de vie, les personnes proches aidantes doivent pouvoir déterminer elles-mêmes la durée, le moment et la fréquence des visites dans le milieu de vie.

Gestion des insatisfactions ou des désaccords dans l'interprétation et l'application des directives ministérielles :

- Échanger avec les responsables de la résidence ou de la ressource afin de trouver des compromis acceptables.
- En situation d'insatisfactions ou de désaccords, vous adresser au Bureau de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services du CIUSSS MCQ, en toute confidentialité.

1^{re} étape : Obtenir l'accord du responsable du milieu de vie et signer un formulaire de consentement avant la première visite auprès de votre proche

Ce formulaire¹ indique :

- a. Que vous êtes conscient que des risques sont associés à vos visites et qu'il serait possible de contracter vous-mêmes une infection à la COVID-19 pendant vos visites ou encore d'infecter votre proche.
- b. Vous vous engagez à adopter les comportements requis pour assurer votre sécurité, celle de votre proche, celle des autres résidents et des membres du personnel.

Vous devez remettre le formulaire de consentement signé au responsable du milieu de vie.

2^e étape : Connaître les consignes à respecter

A) Vous ne pouvez pas vous présenter à la résidence si :

- Vous êtes soumis à un isolement (par exemple, parce que vous avez été en contact étroit avec une personne COVID-19);
- Vous avez la COVID-19 (même sans symptôme) ou êtes rétabli de la COVID-19 et qu'il ne s'est pas encore écoulé 14 jours depuis le début des symptômes. Pour pouvoir effectuer une visite, vous ne devez avoir aucun symptôme aigu depuis 24 h, à l'exception de la toux résiduelle qui peut persister et aucune fièvre depuis 48 h sans prise de médicament pour la fièvre. Vous pouvez, si vous le souhaitez, demander un test de dépistage avant de retourner dans la ressource².

B) Avant chacune des visites vous devez :

- Respecter, s'il y a lieu, l'horaire qui vous a été transmis par le responsable de la ressource.
- Effectuer une auto surveillance de vos symptômes et remplir à chaque fois la grille des symptômes et la remettre au responsable ou à l'employé désigné à votre arrivée (voir la grille à compléter plus loin dans ce document).

Dès la moindre apparition de symptômes, vous ne devez pas vous présenter à la résidence.

C) Vous devez respecter les mesures de protection :

Pour avoir accès à la résidence, vous devez vous engager à :

¹ Formulaire disponible sur le site Web du CIUSSS MCQ dans la section [COVID-19 > information pour nos partenaires/RPA et RI-RTF > proches aidants](#)

² Pour demander un test de dépistage, contacter la ligne téléphonique COVID-19 : 1-877-644-4545.

- Prendre connaissance des informations contenues dans ce document et regarder la vidéo disponible sur le site Internet du CIUSSS MCQ
- Procéder à l'hygiène des mains en entrant et en sortant du milieu de vie, ainsi qu'en entrant et en sortant de la chambre de votre proche.
- Porter correctement un masque de procédure dès l'entrée dans le milieu de vie et le porter pendant toute la durée de la visite. Le masque de procédure doit être jeté à la sortie du centre après chacune des visites (n'est bon que pour 1 seule visite).
- Utiliser les équipements de protection individuels (ex : masque) de manière adéquate.
 - Si votre proche ou l'unité visitée n'a pas de cas de COVID-19 : vous ne portez que le masque.
 - Si votre proche ou l'unité visitée est dans une zone « tampon dite tiède » : vous portez le masque et la protection oculaire.
 - Si votre proche ou une personne dans l'unité visitée a la COVID-19 : vous devez porter le masque, les lunettes, la jaquette et les gants. Sauf le masque de procédure, l'équipement de protection doit être enlevé avant de sortir de la chambre de votre proche.
- Ne pas apporter dans le milieu de vie de vêtement ou d'objet de la maison qui seront ramenés par la suite à la maison (ex. : sac à main, sac à lunch, documents, etc.).
- Arriver avec des vêtements propres et changer de vêtements à votre arrivée à la maison et laver ces derniers (lavage régulier).
- Il ne doit y avoir qu'un seul visiteur à la fois auprès de votre proche.

D) Déplacements à l'intérieur du milieu de vie :

Vous vous engagez à :

- Limiter vos déplacements à l'extérieur de votre domicile : les réserver aux visites auprès de votre proche.
- Circuler dans la résidence uniquement pour vous rendre jusqu'à la chambre de votre proche et vice-versa.
- Ne pas vous approcher à moins de 2 mètres des autres résidents.
- Éviter les contacts à moins de 2 mètres des membres du personnel et des autres personnes proches aidantes.
- Ne jamais vous rendre dans les aires communes du milieu de vie.
- Ne pas vous déplacer dans les réserves d'équipement.

Consignes relatives aux sorties extérieures

- Sauf si vous devez lui porter assistance, vous devez rester à 2 mètres de distance.
- Vous devez porter un masque ou un couvre-visage si vous devez être à moins de 2 mètres afin de l'aider dans ses déplacements.

Notes:

Si votre proche a la COVID-19 ou qu'il présente des symptômes, il doit demeurer en isolement. Si votre proche est en isolement préventif, il est possible de venir le visiter et de superviser ses sorties extérieures.

ANNEXE A

SYMPTÔMES LIÉS À LA COVID-19

Symptômes associés à l'épisode de COVID-19			
Toux récente ou exacerbation (aggravation) d'une toux chronique	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu
Fièvre (≥ 38°C ou 100,4°F; personnes âgées ≥ 37,8°C ou 100,0°F)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu
Fébrilité/Frissons (température non prise)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu
Maux de gorge	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu
Écoulement nasal	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu
Difficultés respiratoires (par exemple essoufflement ou difficulté à parler)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu
Nausées vomissements	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu
Maux de tête	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu
Faiblesse généralisée	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu
Douleur (musculaire, thoracique, abdominale, etc.)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu
Irritabilité confusion	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu
Diarrhée	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu
Perte soudaine d'odorat (anosmie) sans obstruction nasale, accompagnée ou non d'une perte de goût (agueusie)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu
Autres (préciser) : _____			

Asymptomatique _____ AAAA-MM-JJ

Date de début des symptômes* : _____ AAAA-MM-JJ

Signature du proche aidant: _____

ANNEXE B

Formulaire de consentement de la personne proche aidante qui soutiendra un proche dans un milieu de vie en contexte de pandémie de la COVID-19

Afin de vous permettre de prendre une décision éclairée, vous devez bien comprendre les risques inhérents au fait de soutenir un résident en contexte de pandémie de la COVID-19 :

- en visitant un résident, le risque que cette personne, les autres résidents et le personnel contractent la COVID-19 est augmenté;
- en visitant un résident, le risque que la personne proche aidante contracte la COVID-19 est augmenté;
- qu'au surplus les personnes plus à risque de développer des complications après avoir contractées la COVID-19 sont celles âgées de 65 ans et plus et/ou celles présentant un facteur de vulnérabilité notamment une maladie cardiovasculaire, une maladie pulmonaire, de l'hypertension, du diabète, de l'insuffisance rénale chronique et/ou les personnes immunodéprimées.

En fonction de ce qui précède, je soussigné _____ :

- atteste avoir compris les risques inhérents à cette décision mentionnés ci-haut;
- atteste avoir pris connaissance des informations sur la surveillance des symptômes, l'hygiène des mains, l'étiquette respiratoire et l'utilisation des équipements de protection individuelle;
- me conformerai aux conditions et aux consignes imposées par le milieu de vie (CHSLD, RI-RTF, RPA) ou par les autorités de santé publique en matière de protection et de contrôle des infections;
- accepte de porter l'équipement de protection individuelle approprié selon la condition du résident;
- comprends qu'en cas de non-respect des conditions et des consignes imposées par le milieu de vie ou par les autorités de santé publique, le milieu de vie peut mettre fin à cette possibilité de visite;
- confirme avoir pris connaissance des documents précisant les consignes à suivre et de les respecter;
- confirme avoir pris connaissance des feuillets sur la façon de mettre et d'enlever les équipements de protection (masque, gants, jaquette, protection oculaire).

Signature

Date (aaaa/mm/jj)

**Centre intégré universitaire
de santé et de services sociaux de
la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec**

Siège social

858, terrasse Turcotte
Trois-Rivières (Québec) G9A 5C5

www.ciusssmcq.ca

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Mauricie-et-
du-Centre-du-Québec*

Québec 